



Le 8 mars 2024

Monsieur Christopher Wilkie
Secrétaire, Section canadienne
Commission mixte internationale
234, avenue Laurier ouest, 22^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6K6

Monsieur Wilkie,

Les organismes fédéraux américains et canadiens, les gouvernements provinciaux, les gouvernements d'État et autochtones, de même que les intervenants participent activement à de nombreuses conversations et initiatives de coopération concernant les impacts de la pollution de l'eau dans le bassin hydrographique Elk-Kootenay, géographiquement connu sous le nom de bassin hydrographique Kootenay.

Les gouvernements des États-Unis et du Canada se sont engagés à coopérer pour garantir la protection de leurs intérêts transfrontaliers respectifs. À cette fin, nous attirons votre attention sur la *Proposition pour lutter contre la pollution des eaux transfrontalières dans le bassin hydrographique Elk-Kootenai/y* ci-jointe.

Nous sommes heureux de constater que cette proposition a été élaborée en partenariat avec des représentants de la nation Ktunaxa et qu'elle bénéficie du soutien des dirigeants de la nation, comme l'indique la déclaration ci-jointe. Le Canada est heureux de constater que la Colombie-Britannique a fait part de son engagement à participer pleinement à ce processus.

Conformément à l'article IX du *Traité des eaux limitrophes de 1909*, les gouvernements des États-Unis et du Canada demandent par la présente à la Commission mixte internationale (CMI) de prendre les mesures décrites aux points 1, 2 et 3 de la proposition ci-jointe.

L'organe de gouvernance et le groupe d'étude doivent respecter les autorités juridiques et les compétences respectives de chaque gouvernement.

Tel que décrit dans la Proposition en ce qui concerne l'Organe de gouvernance, l'objectif de l'engagement ciblé est que les gouvernements élaborent un mandat pour établir un organe de gouvernance d'ici le 30 juin 2024, la CMI fournissant une



aide et des conseils continus pendant les deux années suivant la réception de la présente demande.

Les gouvernements demandent que le plan d'étude de la CMI comprenne également un plan de participation, tel que décrit dans la proposition ci-jointe, qui assure la consultation et la participation de représentants des autorités fédérales, provinciales, étatiques, des Premières nations, des tribus, de l'industrie et d'autres parties concernées dans le bassin hydrographique, le cas échéant.

Les gouvernements accueillent favorablement l'aide de la CMI et attendent avec impatience de recevoir le plan d'étude, le plan de participation, l'échéancier et le budget proposé de la CMI dès que possible.

Après réception et examen, la CMI peut s'attendre à ce que les gouvernements américain et canadien soumettent un renvoi conjoint ultérieur, conformément à l'article IX du *Traité des eaux limitrophes de 1909*, afin d'exécuter le plan d'étude approuvé.

Une lettre identique est transmise par le Département d'État à la Section américaine de la Commission.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

Niall Cronin
Directeur exécutif
Affaires transfrontalières avec les États-Unis
Affaires mondiales Canada

Cc : commissaires de la CMI

Pièces jointes :

- i. Proposition pour lutter contre la pollution des eaux transfrontalières dans le bassin hydrographique Elk-Kootenai/y;
- ii. Déclaration du leadership Ktunaxa.



United States Department of State

*Assistant Secretary of State
Bureau of Western Hemisphere Affairs
Washington, D.C. 20520-6258*

March 8, 2024

Ms. Susan Daniel
Executive Secretary, U.S. Section
International Joint Commission
1717 H Street NW Suite 835
Washington, DC 20006

Dear Ms. Daniel,

U.S. and Canadian and federal agencies, provincial, state, and Indigenous governments, and stakeholders have been actively engaging in many conversations and cooperative initiatives regarding the impacts of water pollution in the Elk-Kootenai/y watershed, geographically known as the Kootenai/y watershed.

The Governments of the United States and Canada are committed to work cooperatively to ensure that our respective transboundary interests are protected. Toward this end, we draw your attention to the attached “Proposal to Address Transboundary Water Pollution in the Elk Kootenai/y Watershed.” We are pleased to note that this Proposal was developed in partnership with officials from the Ktunaxa Nation and has the support of the Nation’s leadership, as indicated in the attached statement. Canada is pleased to note that British Columbia has indicated its commitment to fully engage in this process.

In accordance with Article IX of the *Boundary Waters Treaty of 1909*, the governments of the United States and Canada hereby request the International Joint Commission (IJC) to take the actions described in items 1, 2 and 3 of the attached Proposal.

The Governance Body and Study Board are expected to respect the respective legal authorities and jurisdictions of each Government.

As described in the Proposal with regards to the Governance Body, the purpose of the targeted engagement is for Governments to develop a Terms of Reference to establish a Governance Body by June 30, 2024, with the IJC providing continued assistance and advice for the two years following receipt of this request.

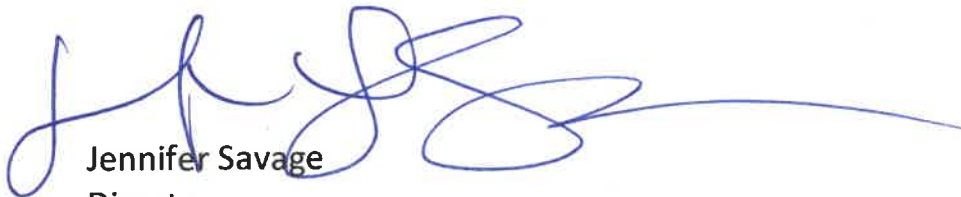
The Governments request that the IJC's plan of study also include an engagement plan as outlined in the attached Proposal, which ensures consultation with and participation by representatives from the relevant federal, provincial, state, First Nation, Tribal, industry and others in the watershed, as appropriate.

The Governments welcome the IJC's assistance and look forward to receiving the IJC's plan of study, engagement plan, timetable, and proposed budget as soon as possible.

Following receipt and review, the IJC can expect the U.S. and Canadian governments to submit a subsequent joint reference, in accordance with Article IX of the *Boundary Waters Treaty of 1909*, to execute the approved plan of study.

An identical letter is being sent by Global Affairs Canada to the Canadian Section of the Commission.

Sincerely,



Jennifer Savage
Director
Office of Canadian Affairs
U.S. Department of State

cc: IJC Commissioners

Attachments

1. Proposal to Address Transboundary Water Pollution in the Elk-Kootenai/y Watershed
2. Ktunaxa Nation Statement

PROPOSITION POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION DES EAUX TRANSFRONTALIÈRES DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE ELK-KOOTENAI/Y

Conscients de l'intendance partagée de ʔa-kxam̓is q̓api qapsin (tous les êtres vivants), qui englobe la nature interdépendante de l'eau, de la terre, des gens, des animaux et des plantes;

Comprenant que le bassin hydrographique Elk-Kootenai/y, mentionné dans le présent document et géographiquement connu sous le nom de bassin hydrographique Kootenai/y, comprend la rivière Kootenai/y qui traverse le Canada et les États-Unis jusqu'à son confluent avec le fleuve Columbia en aval au Canada, le sous-bassin Elk, le réservoir Koocanusa et le lac Kootenay;

Comprenant que le Canada, les États-Unis et la nation Ktunaxa¹ sont parvenus à un consensus sur la nécessité de :

- (1) une gouvernance collaborative pour garantir une action plus rapide afin de réduire et d'atténuer les impacts de la pollution de l'eau dans le bassin hydrographique Kootenai/y afin de protéger les personnes et les espèces qui dépendent de ce système fluvial vital;
- (2) un partage transfrontalier transparent et coordonné des données et des connaissances, de la science, de la surveillance et de l'analyse afin de favoriser une compréhension commune de la pollution dans le bassin hydrographique Kootenai/y;
- (3) l'établissement de rapports transparents sur les progrès accomplis;

Selon les discussions entre les représentants du Canada, des États-Unis et de Ktunaxa, et selon un examen et un respect des propositions de 2023 du Canada, des États-Unis, de Ktunaxa et de la Colombie-Britannique;

Le Canada et les États-Unis s'engagent à demander à la Commission mixte internationale (CMI ou la Commission) (1) d'aider à la création d'un organe de gouvernance et (2) de réunir des experts et des détenteurs de connaissances au sein d'un groupe d'étude chargé de faire rapport et de formuler des recommandations à l'organe de gouvernance afin de réduire et d'atténuer les effets de la pollution de l'eau dans le bassin hydrographique Kootenai/y, conformément à la déclaration conjointe du président Biden et du premier ministre Trudeau du 24 mars 2023.

1. GOUVERNANCE COLLABORATIVE ET PLANIFICATION DE L'ACTION – ORGANE DE GOUVERNANCE :

Le Canada et les États-Unis s'engagent à demander à la CMI d'inviter des représentants des gouvernements fédéral et de Ktunaxa, de la province de la Colombie-Britannique et des États de l'Idaho et du Montana (ci-après appelés « les gouvernements ») à une série d'engagements ciblés convoqués et facilités par la CMI afin d'aider les gouvernements à élaborer le mandat d'un organe de gouvernance. Le Canada et les États-Unis s'engagent à demander à la CMI

¹ ʔakisq̓nuk, ʔaq̓am, Yaq̓an Nuʔkiy, Yaq̓it ʔa·knuq̓i'it, les tribus confédérées Salish et Kootenai et la tribu Kootenai Tribe d'Idaho.

(1) de convoquer les gouvernements et de faciliter les conversations, (2) d'aider à élaborer une ébauche de mandat, et (3) de fournir les idées et l'expertise de la Commission sur le mandat, la structure d'un organe de gouvernance et le rôle possible de la CMI à l'égard de l'organe de gouvernance.

Le Canada et les États-Unis s'engagent à demander à la CMI de convoquer ces engagements ciblés, avec la CMI comme secrétariat, dès que possible. L'objectif de l'engagement ciblé est que les gouvernements élaborent un mandat pour établir un organe de gouvernance d'ici le 30 juin 2024, la CMI fournissant une aide et des conseils continus pendant les deux années suivant la réception de la demande. Au cours de cette période, l'organe de gouvernance devrait examiner le rôle permanent que pourrait jouer la CMI à l'égard de l'organe de gouvernance.

L'organe de gouvernance serait chargé (1) d'examiner les rapports et les recommandations du groupe d'étude; (2) de déterminer et de recommander les mesures et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires en matière de données, de surveillance, de recherche et de rapports; (3) de déterminer les possibilités complémentaires et non redondantes, appuyées par la science et les connaissances autochtones, pour réduire et atténuer les impacts de la pollution de l'eau et protéger les personnes et les espèces dans le bassin hydrographique Kootenai/y; (4) d'élaborer un plan d'action visant à réduire et à atténuer les effets de la pollution de l'eau dans le bassin hydrographique Kootenai/y afin de protéger les personnes et les espèces qui dépendent de ce réseau fluvial vital et (5) de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces objectifs. Le Canada et les États-Unis s'attendent à ce que l'organe de gouvernance respecte les responsabilités juridiques et les compétences respectives de chaque gouvernement.

2. GROUPE D'ÉTUDE DE LA CMI

Le Canada et les États-Unis s'engagent à demander à la CMI de réunir des experts et des détenteurs de connaissances au sein d'un groupe d'étude de la CMI afin de procéder à un partage transparent et coordonné des données et des connaissances transfrontalières; de partager, de résumer et d'analyser les données et l'information afin de favoriser une compréhension commune de la pollution dans le bassin hydrographique Kootenai/y et des impacts de cette pollution sur les personnes et les espèces et de présenter des rapports et des recommandations dans un format transparent et accessible au public sur les sujets décrits ci-dessous :

- a. Les meilleures données d'observation, recherches scientifiques et connaissances autochtones disponibles sur les influences, les sources, l'état et les tendances de la pollution de l'eau et les effets associés sur la santé de l'écosystème, ce qui pourrait inclure, sans s'y limiter, les poissons et la vie aquatique, la faune, la santé humaine et les utilisations culturelles dans le bassin hydrographique Kootenai/y;
- b. Les lacunes, les hypothèses et les incertitudes en matière de données et de recherche, y compris tout facteur ayant une incidence sur l'accessibilité et la comparabilité des données, comme les types de données et les méthodes de cueillette et de communication de l'information pertinentes pour améliorer la compréhension, la mesure et la surveillance des questions examinées par le groupe

- d'étude;
- c. Des recommandations pour renforcer, coordonner et hiérarchiser les efforts en matière de partage des données et de transparence, de science, de surveillance et de recherche et d'intégration des connaissances autochtones, de même que d'autres prochaines étapes et actions recommandées sur les questions examinées par le groupe d'étude;
 - d. Une synthèse des données et de l'information scientifique disponibles et une compréhension découlant des problèmes de qualité de l'eau dans le bassin hydrographique Kootenai/y, y compris les contaminants préoccupants, les zones et les ressources hydriques et écologiques touchées;
 - e. Des méthodes et des procédures de surveillance continue et d'analyse des données afin de mieux définir l'étendue de la pollution et d'identifier les tendances des concentrations de contaminants dans le bassin hydrographique.

Dans les six mois suivant la réception de la demande, la Commission devrait mettre en place le groupe d'étude. Le groupe d'étude devra présenter un rapport intérimaire dans un délai d'un an ou plus tôt et un rapport final et des recommandations, y compris des recommandations sur les domaines à approfondir, dans un délai de deux ans à compter de la création du groupe d'étude. L'organe de gouvernance devra examiner les rapports et les recommandations du groupe d'étude afin d'appuyer les mesures prises par l'organe de gouvernance pour améliorer la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème dans le bassin hydrographique Kootenai/y.

3. RAPPORTS ET ENGAGEMENT PUBLIC

L'organe de gouvernance doit être chargé de fournir des rapports réguliers sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses objectifs. Tous les ordres du jour, les procès-verbaux des réunions et les rapports de l'organe de gouvernance doivent être accessibles au public, à l'exception des questions concernant les ressources culturelles ou les connaissances autochtones qui peuvent rester confidentielles à la demande des gouvernements de la Nation Ktunaxa et être protégées contre la divulgation dans la mesure permise par la loi. Le groupe d'étude doit rechercher des occasions de participation du public, fournir des rapports d'actualisation réguliers et mettre ses rapports à disposition de tous dans un format transparent et accessible au public.

Les gouvernements poursuivront leurs travaux afin d'envisager d'autres mesures susceptibles d'être prises pour réduire et atténuer les effets de la pollution de l'eau dans le bassin hydrographique Kootenai/y pendant que l'organe de gouvernance est en cours de formation et que le groupe d'étude mène ses travaux.

La présente proposition ne donne lieu à aucun droit ou obligation en vertu du droit international ou national, et n'a aucune incidence sur ces droits ou obligations.



January 2024

On behalf of the Governments of ʔakisqnuq, ʔaqam, Yaqan Nuʔkiy, Yaqit ʔa·knuqti'it, Confederated Salish and Kootenai Tribes (Ksanka Band), and ʔaqanqmi (Kootenai Tribe of Idaho) (“Ktunaxa Nation”), we write to confirm that the Ktunaxa Nation was involved in developing the Proposal to address transboundary water pollution in the Elk-Kootenai/y Watershed, in partnership with Canada and the United States. Our governments concur with the Proposal.

Michael Dolson, Chairman
Confederated Salish and Kootenai Tribes

Joe Pierre (Jan 26, 2024 20:35 MST)

Joe Pierre
Nasuʔkin, ʔaqam

Jennifer Porter, Chairwoman
Kootenai Tribe of Idaho

M. Jason Louie (Jan 27, 2024 14:43 MST)

Jason Louie
Nasuʔkin, Yaqan Nuʔkiy

Donald Sam (Jan 29, 2024 05:47 MST)

Don Sam
Nasuʔkin, ʔakisqnuq

Heidi Gravelle (Jan 24, 2024 14:16 MST)

Heidi Gravelle
Nasuʔkin, Yaqit ʔa·knuqti'it